

CHARTE DES SANCTIONS DU PARENT

Sur recommandation du conseil et en fonction de la gravité, la durée, la fréquence, la dangerosité, la légalité du comportement ainsi que des conséquences engendrées. La Direction décernera les sanctions suivantes :

INFRACTION LÉGÈRE

Léger manquement à une règle ayant une ou de légères conséquences. L'infraction ne met pas en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

Infraction	Conséquence
Première infraction	Avertissement verbal
Deuxième infraction	Lettre d'avertissement
Troisième infraction	Lettre d'avertissement avec sanction <ul style="list-style-type: none"> - Réparation si possible et ; - Suspension 1 à 2 semaines.
Quatrième infraction	Lettre d'avertissement avec sanction <ul style="list-style-type: none"> - Suspension 2 à 4 semaines
Cinquième infraction	Refuser l'accès à l'établissement.

INFRACTION SÉRIEUSE

Sérieux manquement à une règle ayant une ou de sérieuses conséquences. L'infraction pourrait mettre en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

Infraction	Conséquence
Première infraction	Lettre d'avertissement avec sanction <ul style="list-style-type: none"> - Réparation si possible et ; - Suspension 1 à 2 semaines.
Deuxième infraction	Lettre d'avertissement avec <ul style="list-style-type: none"> - Suspension 2 à 4 semaines
Troisième infraction	Refuser l'accès à l'établissement.

INFRACTION GRAVE

Grave manquement à une règle ayant une ou de graves conséquences. De manière évidente, l'infraction a mis en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

Infraction	Conséquence
Première infraction	Lettre d'avertissement avec <ul style="list-style-type: none"> - Suspension 2 à 4 semaines
Deuxième infraction	Refuser l'accès à l'établissement.